

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

N° 20260924_36

OBJET • Rachat d'un terrain sur le parc d'activités de Kerampaou 2 à Melgven

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 44

Pouvoirs • 04

Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Olivier BELLEC expose que par un acte authentique signé le 6 février 2026 et conformément à la délibération n° 2020/11/05-09 du conseil communautaire de CCA, la société civile immobilière KATULOVAN, dont le siège est au 104 chemin du Vuzut à Concarneau, s'est portée acquéreur d'un lot de 1 361 m² du parc d'activité de Kerampaou à Melgven dans le cadre du projet de création d'un centre funéraire porté par la société POMPES FUNEBRES ROC AN EOL elle-même créée le 3 décembre 2019 et domiciliée 1 rue de l'église à Melgven.

La vente a été consentie au prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge de 27 220 €, soit 20 €HT/m².

Par un courrier en date du 24 juillet 2026, les dirigeants de la société POMPES FUNEBRES ROC AN EOL, ont informé CCA de leur décision d'abandonner leur projet et de leur souhait de lui revendre le terrain acquis.

Le rachat du terrain par CCA aurait lieu dans les mêmes conditions de prix, tous les frais de mutation étant à la charge des revendeurs.

Considérant l'avis favorable de la commission économie réunie le 7 juillet 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- > Approuve l'achat du lot n°4 de la ZA de Kerampaou 2, d'une superficie de 1 361 m² à la SCI KATULOVAN au prix de 20 €HT/m² (hors frais de notaire et autres frais qui demeureront à charge des vendeurs) ;
- > Autorise le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC

Date : 09/10/2026

Qualité : PRESIDENT CCA

